

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 24 août 2020 à 16 h 50**, par visioconférence.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré  
Bertrand Bilodeau  
Yvon Lamontagne  
Samuel Côté  
Nathalie Bélanger  
Diane Pelletier  
Nathalie Pelletier  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

Il est à noter que les conseillers sont présents par visioconférence alors que la mairesse, le directeur général et la greffière sont présents dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

### ORDRE DU JOUR

1. RENONCIATION À UN AVIS DE CONVOCATION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
4. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 4.1) Demande d'approbation de PIIA pour les lots 4 976 311 et 4 976 314, rue du Bruant-des-Marais.
5. AFFAIRES NOUVELLES
6. QUESTIONS DE LA SALLE
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 
1. RENONCIATION À UN AVIS DE CONVOCATION

Nous, Vicki-May Hamm, mairesse, Jean-François Rompré, Bertrand Bilodeau, Yvon Lamontagne, Samuel Côté, Nathalie Bélanger, Diane Pelletier, Nathalie Pelletier et Jacques Laurendeau, conseillers, étant les membres du Conseil municipal de la Ville de Magog et étant tous présents, renonçons à l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* et consentons à tenir une séance extraordinaire sur le champs en ce 24 août 2020.

2. 343-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

4. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4.1) 344-2020 Demande d'approbation de PIIA pour les lots  
4 976 311 et 4 976 314, rue du Bruant-des-Marais

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé divers plans à l'égard desquels s'applique un Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient approuvés aux conditions recommandées par le CCU, incluant, s'il y a lieu, les modifications tel que prévu à l'annexe PIIA-Bruant-des-Marais pour l'adresse concernée :

<b>No CCU</b>	<b>Adresse des travaux</b>	<b>Propriétaire ou occupant</b>	<b>Type de permis demandé</b>
20-071	Lots 4 976 311 et 4 976 314, rue du Bruant-des-Marais	9041-5969 Québec inc. et Syndicat de copropriétaire Le Bruant et Le Bruant II	Permis de construire (bâtiment no.5) et aménagement extérieur du projet d'ensemble

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents. Toutefois, huit membres du conseil sur onze sont présents, incluant Madame la mairesse.

6. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions des personnes transmises via Facebook ou par téléphone :

Aucune question.

7. 345-2020 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 16 h 52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffière